

| NOMBRES DE MEMBRES                          |             |                                           |
|---------------------------------------------|-------------|-------------------------------------------|
| Afférents<br>au Conseil<br>d'Administration | En exercice | Qui ont pris<br>part à la<br>Délibération |
| 17                                          | 17          | 15                                        |



| Date de la Convocation |
|------------------------|
| 22/04/2026             |

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**Réunion du CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du 29 avril 2026**

**N°2026-03-013**

**Objet :**

**SUBVENTION 2026  
ASSOCIATION  
LA NOUVELLE AIDE**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de THIZY LES BOURGS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la MAIRIE DE THIZY, sous la présidence de M. Rémi BERTHOUX, Président.

**Etaient présents :** BERTHOUX Rémi, BERTHIER Jacqueline, BUTTY Bernadette, BLANC Patricia, ALLOIN Laurence, TEXIER Noémie, ROBY Baptiste, BAYERON Isabelle, DUPUY Séverine, BROSSETTE Nicole, BURNICHON Henry, DELETRE Suzanne, DUMONTET Josiane, FLECK Odile, KORNPORST Christophe, MARCHAND Bernadette, PATAY Nicole.

**Absent(s) excusé(s) :** -

**Absent(s) :** -

**Secrétaire de séance :** TEXIER Noémie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

069-200037448-20260429-2026-03-013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2026

Le Service des Aides à domicile de Thizy les Bourgs « La Nouvelle Aide » : sollicite le CCAS en 2026 pour le versement d'une subvention de 3 500 euros

Les membres du conseil d'administration et membres des associations concernées ne prennent pas part au vote : Jacqueline BERTHIER et Laurence ALLOIN se retirent.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
- **procède** au versement de la subvention de fonctionnement pour l'exercice 2025 comme proposé :

Service des Aides à domicile de Thizy les Bourgs « La Nouvelle Aide » : 3500 euros.

Ainsi fait et délibéré,  
En séance, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire  
Noémie TEXIER

Le Président  
Rémi BERTHOUX

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon ou depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et/ou sa publication.